

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 114 (1972)

Heft: 7

Artikel: Monsieur le Professeur Andreas Nabholz a 60 ans

Autor: Siegrist

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-591567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

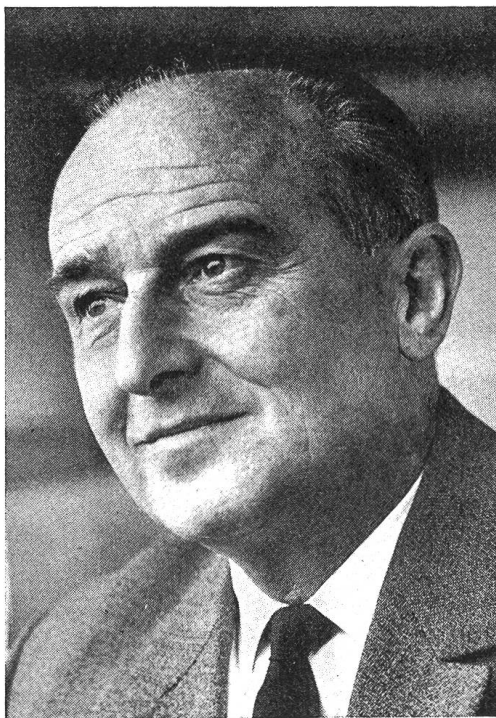
Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monsieur le Professeur Andreas Nabholz a 60 ans

Le 5 août 1972, le Professeur Nabholz, Directeur de l'Office vétérinaire fédéral, fête son 60e anniversaire.

Né de parents établis à l'étranger, il rentre avec eux à Zurich, sa commune d'origine, en 1915; il y fréquente l'Ecole primaire puis le Gymnase cantonal. Immatriculé à l'Université de Zurich en 1931, il fait de brillantes



études de médecine vétérinaire, couronnées en 1936 par l'examen d'Etat et, en 1938, par le doctorat, sur présentation d'une thèse intitulée «Détermination quantitative de la bilirubine sérique chez le cheval et la bête bovine».

Après plusieurs stages auprès de vétérinaires praticiens et après avoir été assistant à l'Institut de médecine interne des animaux, il est nommé adjoint puis, le 1er octobre 1944, vétérinaire cantonal du canton de Zurich. Il dirige dès lors avec compétence et succès l'office vétérinaire d'un important canton agricole comptant la plus grande cité urbaine de Suisse; il s'y trouve con-

fronté avec l'ensemble des problèmes ressortissant à l'exercice de la médecine vétérinaire officielle, tout en assumant parallèlement le service cantonal de zootechnie, où il prend une part active au développement de l'insémination artificielle. Le début de son activité professionnelle coïncide avec l'application pratique de mesures pour lutter contre la tuberculose bovine; il devient un pionnier en la matière, ce qui lui vaudra autorité auprès de ses collègues et audience auprès du législateur édictant des dispositions pour patronner la prophylaxie des maladies chroniques du bétail sur le territoire helvétique. La suppression de la tuberculose puis de la brucellose, profondément enracinées dans le cheptel exigeaient clairvoyance et persévérance: ces qualités n'ont pas fait défaut au vétérinaire cantonal Nabholz, dont l'énergie à la tâche ne cédait ni sous la menace d'épizooties redoutables, notamment de la fièvre aphteuse et de la peste porcine, ni lorsque de longues périodes de service actif le retenaient à la troupe sous l'uniforme d'officier vétérinaire. Rompu aux exigences administratives et techniques de sa fonction, il aidait efficacement même au-delà des frontières de son canton: cette aide fut particulièrement appréciée lorsqu'en 1951, une grave contamination aphteuse sévissait sur le tracé de la ligne du Gotthard.

Son assurance, sa perspicacité et son savoir l'avaient entre-temps qualifié pour enseigner la police des épizooties à la Faculté de médecine vétérinaire de Zurich. Après la guerre, la FAO faisait appel à ses compétences pour assumer une mission de conseiller vétérinaire en Yougoslavie.

La surveillance du contrôle des viandes dans un canton aussi peuplé que celui de Zurich lui ont en outre fait prendre conscience des nombreux et complexes problèmes de l'hygiène alimentaire. Le souci de réformer en la matière l'accompagnait lorsqu'en 1961, le Conseil fédéral l'appelait comme sous-directeur et lui confiait en 1966, la direction de l'Office vétérinaire fédéral. Sa première activité sur le plan fédéral fut sa participation active et déterminante à la révision des textes régissant la police des épizooties, qui aboutissait sur la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties et sur l'ordonnance du 15 décembre 1967 qui lui fait suite. En accord avec les responsables cantonaux et les experts avisés, il s'est fait le promoteur de la vaccination antiaphteuse annuelle du cheptel bovin et le défenseur de la prophylaxie antirabique par réduction du nombre des renards et vaccination des carnivores domestiques. La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne se félicite de compter le Prof. Nabholz au nombre de ses enseignants. Il préside de nombreuses commis-

sions nommées par l'autorité fédérale pour l'étude ou la coordination de tâches spécifiques, notamment la Commission de surveillance du service sanitaire porcin et la Commission pour l'hygiène des viandes.

Délégué permanent de la Suisse auprès de l'Office international des épizooties, il participe aux travaux de plusieurs commissions internationales où il assume partiellement d'importantes fonctions, ainsi la vice-présidence de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

En franchissant le cap de la soixantaine, le Professeur Nabholz tient solidement en mains les rênes de l'Office vétérinaire fédéral, auquel il fait résolument passer les obstacles pour le mener vers la destinée qu'il a décidé de lui donner. Ses collaboratrices et collaborateurs tant au siège de l'OVF à Berne, à l'Institut vaccinal de Bâle que dans les postes frontière lui souhaitent de tout cœur un bon et heureux anniversaire.

Siegrist, Berne

BUCHBESPRECHUNGEN

Der Große Leberegel und seine Verwandten. Von Klaus Odening. Die Neue Brehmbücherei, Band 444, Berliner Tierpark-Buch Nr. 18, A. Ziemsen Verlag, Wittenberg Lutherstadt 1971. Paperback, Preis DM 11,20.

Wieder erscheint eine dem sogenannten «Großen Leberegel» gewidmete Monographie (s. dieses Archiv 1965, S. 584 und 649), die beweist, daß dieser Parasit und die von ihm hervorgerufenen Erkrankungen noch weit verbreitet sind. Dreiviertel des Textes sind, nach einführenden und systematischen Bemerkungen, der Biologie, Ökologie und Epidemiologie von *Fasciola hepatica* gewidmet; kleinere Abschnitte befassen sich mit den verwandten Arten: Riesenleberegel (*Fasciola gigantica*), indischem Elefantenleberegel (*F. jacksoni*), Flußpferdleberegel (*F. nyanzae*), Antilopenleberegel (*F. tragalaphi*), amerikanischem Riesenleberegel (*Fascioloides magna*), Riesendarmegel (*Fasciolopsis buski*), Elchleberegel (*Parafasciolopsis fasciolaemorpha*) und *Protofasciola robusta*, einem Darmegel des afrikanischen Elefanten. Zweck des populär geschriebenen Buches ist es, die Landwirtschaft mit den ökologischen Grundlagen des der Leberegelkrankheit zugrunde liegenden Geschehens bekannt zu machen. Von großem Wert dabei ist eine mehr als sechs Seiten umfassende «Kurze Erklärung von Fachausdrücken», die für den nicht-fachkundigen Leser von Nutzen sein wird. Es ist außerordentlich zu begrüßen, daß nun auch eine Bearbeitung des Fasciolose-Komplexes in deutscher Sprache vorliegt, und Autor sowie Verlag gebührt unser Dank für ein gelungenes Werk.

B. Hörning, Bern

Mammalian Hybrids. Von A. P. Gray, Commonwealth Agricultural Bureaux, Edinburgh, 1972, £4.0, 2. überarbeitete Ausgabe.

Das 262 Seiten umfassende Buch stellt einen Katalog über die zwischen Säugetier-species erzeugten Bastarde dar. Jede Art von Hybrid wird knapp beschrieben, gefolgt von einer kompletten Bibliographie. Von besonderer Bedeutung sind die Erhebungen über die Fruchtbarkeit der Kreuzungsprodukte.

Das mit großem Geschick und Fleiß konzipierte Buch stellt vor allem für Zoologen und Tierzüchter ein sehr wertvolles Nachschlagewerk dar.

W. Weber, Bern